

Le PSC1 (secourisme)

PSC1 = Prévention et secours civiques de niveau 1
Pour valider quelques gestes essentiels aux premiers secours. Il peut vous être demandé, ou être un argument pour convaincre des employeurs. Certaines formations baby-sitting intègrent le PSC1.
+ d'info auprès du réseau Info Jeunes

Le BAFA

BAFA = Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
S'il est plutôt recommandé pour un job dans l'animation, c'est aussi un avantage pour les missions à domicile ou pour négocier le salaire...
+ d'info dans notre dépliant « Passer le BAFA ».

- • • • •
- • • • •
- • • • •

Contacts // Infos locales

➤➤➤➤➤➤➤ **L'Info Jeunes**
+ de 60 lieux en Bretagne = www.infojeunes.bzh



A connaître !

Les n° d'urgence
7j/7 et 24h/24

15 = SAMU : pour obtenir l'aide d'une équipe médicale d'urgence.

18 = POMPIERS : pour signaler une situation de péril ou un accident.

17 = POLICE : pour signaler une infraction.

02 41 48 21 21 = CENTRE ANTIPOISON

112 = NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN : pour contacter tous les services d'urgence (pompiers, police, aide médicale) dans l'ensemble de l'Union européenne.

- • •
- • •
- • •
- • •
- • •
- • •

Essentiels jobs/stage



www.infojeunes.bzh

Ne pas jeter sur la voie publique

EN SAVOIR +

www.servicesalapersonne.gouv.fr
Le site national du secteur (formation, métiers...)

www.franceemploi domicile.fr
bretagne@franceemploi domicile.fr - 09 72 72 72 76



Dans le réseau Info Jeunes, les équipements de jeunesse : offres, conseils, jobs dating, offres...

Actuel Bretagne n°322 - ISSN 1242 - 2606
Visuels Freepick sur www.flaticon.com

2026

#JOBS



LES ESSENTIELS

Baby-sitting et services à la personne

Ce sont ici des services type garde d'enfant, soutien scolaire, cours à domicile, mais aussi ménage, jardinage, gardiennage... Autre type de poste, l'aide aux personnes âgées et handicapées.

Comment trouver ?

Le bouche-à-oreille

Meilleur moyen de dénicher un job
Faites part de votre recherche à votre entourage (famille, amis, voisin), sur les réseaux sociaux... Parlez-en aux commerçants près de chez vous.



Les organismes de services à la personne

- Ils existent partout et certains recrutent toute l'année.
- Disponibilité régulière, qualification, permis souvent demandés. Correspond plus à une recherche dans la durée.
www.servicesalapersonne.gouv.fr
> Trouver un professionnel

Pour la garde d'enfants, les agences cherchent surtout des majeurs avec 1 ou 2 expériences.

Proposez vos services

Dans les lieux de proximité (maison de quartier, centre social, petit commerce, vétérinaire...).

Dans les boîtes aux lettres près de chez vous...

Sur des sites de mise en relation entre particuliers :
www.aladom.fr
www.needhelp.com
et sur Le Bon Coin, Market Place...



info Bretagne
jeunes
EXPLOREZ LES POSSIBLES

6



Trouver des annonces

Près de chez vous
Service Info Jeunes (et ses réseaux sociaux)
www.infojeunes.bzh
> Réseau IJ
Ou dans l'espace jeunes, le centre social, l'espace emploi de la ville...

www.jobaviz.fr (pour les étudiants)

www.jobaviz.fr

www.admr.org et famillesrurales.org

www.francetravail.fr

Des réseaux associatifs

Des jobs variés

Les services à la personne = 26 activités, exercées à domicile, qui facilitent la vie quotidienne des familles et l'accompagnement des enfants en bas âge, des personnes fragiles, âgées ou handicapées.



Quelques exemples

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage, de bricolage
- Accompagnement, garde d'enfants
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation / livraison de repas ou courses à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenades d'animaux de compagnie

En savoir +
www.servicessalapersonne.gouv.fr

Côté embauche, côté argent...

Quelle que soit sa durée, vous devez être déclaré et signer un contrat. Quelques infos à connaître, par vous ET par l'employeur...

■ Contrat de travail

- Doit indiquer la nature des tâches, la rémunération, le lieu et les conditions de travail...
- Une simple lettre peut suffire. Il existe des modèles...
www.cesu.urssaf.fr > Gérer la relation de travail

■ Déclaration : 3 situations

1. **L'employeur fait toutes les démarches :** il vous déclare via le Cesu.
2. **L'employeur passe par un organisme agréé** qui gère toutes les démarches (recrutement, contrat, déclaration, bulletin de paie).



3. **Vous êtes employé directement par un organisme agréé :** vous êtes alors mis à disposition d'un ou plusieurs particuliers mais c'est l'organisme votre référent.

Informez-les !
Crédit d'impôt, réduction de charges, comité d'entreprise... : il existe des aides financières pour les particuliers employeurs.



■ LA RÉMUNÉRATION

Le salaire est déterminé en fonction du domaine d'activité et calculé selon les services demandés.

Pour faire une simulation :
www.simulateur-emploisalarieduparticulieremployeur.fr

En savoir plus ?
franceemploiadomicile.fr

Zoom sur le baby-sitting

■ C'EST QUOI ?

Le baby-sitter assure une garde ponctuelle de courte durée d'enfants de + de 3 ans.

Enfants de - 3 ans ?

On parle alors de « garde d'enfants à domicile » = le salaire est différent.

■ LE SALAIRE ?

Calculé selon le service demandé :

- pas de forfait journée
- le nombre d'enfants n'entre pas en compte dans le tarif
- distinction entre « heure de présence responsable » et « temps de travail effectif ».

À noter ! 1 heure de présence responsable = 40 minutes rémunérées.

Simulateur de salaire disponible sur :
franceemploiadomicile.fr

Mineur ?

Il faut l'autorisation des parents et une assurance responsabilité civile couvrant les activités d'enfants



Ce qu'on reçoit = salaire net

Lorsqu'on vous indique le salaire brut, il y a les cotisations salariales à déduire.



NOS TIPS

■ Info et formations

• Des ateliers d'info ou des formations sont proposés en espaces jeunes, Services Info jeunes de votre ville

■ Offres et relations

• Des offres ou services de mises en relation avec des parents sont disponibles dans des SIJ, Maisons de quartier, Centre sociaux...

Retrouvez le Service Info jeunes de votre territoire :
infojeunes.bzh > Le Réseau IJ



Exemple : « Je garde Léo le mercredi »

- De 13 à 16 heures : sieste de Léo = 3 heures de présence responsable.
- De 16 à 19 heures : moment du goûter, jeux, activités, sorties... = 3 heures de travail effectif.

Salaire : (3 x 40 minutes) + 3 = 5 heures de travail.

